Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 63 (1975)

Heft: 6

Artikel: Ce fut très gai : (suite)

Autor: B.W. / S.G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-274176

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES



Assemblée des délégués

23/24 MAI 1975 A GENÈVE

CE FUT TRES GAI

(Suite)

Le samedi matin, les déléguées avaient Le samedi main, les deieguees avaient un sérieux programme à déblayer avant déjeuner : élection de quatre nouveaux membres au comité de l'Alliance :

- Françoise Champoud-de Mont-mollin, lic. en droit avec examens de dectorat ;
- Margrit Spillmann, Dr iur., zugerisches Anwaltspatent;

3) Cécile Schenk, Dr ès sc. (biol.), Uni-

versität Lausanne ; 4) Evelina Vogelbacher-Stampa, Di-plom. der Töchterhandelsschule

Ensuite, l'ASF a adopté un programme d'action.

gramme d'action.

Parmi les nombreux objectifs de l'ASF, des priorités ont été redéfinies lors de cette assemblée. Les tâches nécessaires sont par exemple :



Photo U. Uberlé.

L'Alliance de sociétés féminines suisses et ses activités dans des commissions et organisations nationales (1974)

Suite de la page 1

tion des étrangères ainsi que des Suis-sesses ayant épousé des étrangers ou des réfugiés, en éliminant la discri-mination frappant les femmes dont les enfants acquièrent le statut du père. Démarches pour une politique fiscale de protection de l'épargne.

Domaine des questions économiques : Domaine des questions économiques : des membres de l'ASF siègent et agissent dans les commissions consultatives relatives aux questions agricoles — viande, lait, produits maraîchers, etc. — à la protection des denrées alimentaires, dans la commission fédérale des cartels, ainsi que dans la commission consultative contre les abus du secteur locatif. Elles jouent également un rôle actif à la Fédération romande des consommatrices et à ton romande des consommatrices et à tion romande des consommatrices et à son équivalent alémanique et tessinois, ainsi gu'à l'Institut de recherches me-

nageres.

Domaine de la santé publique; lutte contre l'alecolisme, sensibilisation aux problèmes du rhumatisme. Mise au point de la campagne A 74 axée sur la prévention des maladies de civilisation.

Domaine de l'information, de l'éducation et de la culture : l'activité au niveau des commissions est réduite, niveau des commissions est réduite, que ce soit pour le cinéma, vu l'état des finances publiques peu propice à l'octroi de subventions plus conséquentes; ou pour les programmes TV, étant donné la réorganisation en cours à la SSR (Société suisse de radiodiffusion et de télévision).

Domaine des relations internationa-

Domaine des relations internationalers: l'adhésion de la Suisse à l'ONU me semble à l'heure actuelle guère probable, étant donné l'exclusion de l'Union sud-africaine en violation du principe de l'universalité de cette organisation. De nombreuses enquêtes et consultations sont en cours dans les domaines ayant trait à la condition féminine, que ce soit dans le cadre de l'UNESCO, du Conseil international des femmes et de son Centre européen, p. l'OIT ou de la FAO.

En 1974, d'une façon générale, nombre d'organisations de l'ASF se sont attelées ayec enthousiasme à la préparation du Congrès de Berne qui a eu lieu du 17 au 19 janvier 1975. Domaine des relations internationa





KYBOURG

ECOLE DE COMMERCE

GENÈVE - 4, Tour-de-l'IIe - Tél. 28 50 74

Dir.: M. KYBOURG Membre de l'Association genevoise des Ecoles Privées AGEP

Préparation aux fonctions de SECRÉTAIRE DE DIRECTION trilingue ou quadrilingue SECRÉTAIRE-STÊNODACTYLOGRAPHE trilingue ou quadrilingue SECRÉTAIRE-COMPTABLE trilingue

STÉNODACTYLOGRAPHE bilingue ou monolingue EMPLOYÉ(E) DE BUREAU bilingue ou monolingue

Langues étrangères enseignées
ANGLAIS: 5 niveaux; préparation aux examens de la British-Swiss
Chamber of Commerce

ALLEMAND: 5 niveaux ESPAGNOL: préparation aux examens de la Cámara oficial espa-fiola de comercio en Suiza ITALIEN: préparation au Diploma di lingua italiana della « Dante

STÉNO ET DACTYLO: préparation aux Concours officiels de Suisse

vouer un soin particulier aux réponses données aux procédures de
consultation du Conseil fédéral;
 représenter les intérêts féminins
auprès des commissions fédérales et
dans la vie publique;
 organiser des journées d'études

dans la vie publique;

— organiser des journées d'études.
La prochaine, fixée au mois de juin, consistera à élaborer un programmendèle de stage d'orientation et d'information pour les femmes dont la situation sociale ou professionnelle se transforme. On examinera la manière la plus efficace d'aborder ces problèmes qui varient énormément d'une femme à l'autre : pré-recyclage, recyclage, perfectionnement ou réorientation ;

développer les bureaux des questions professionnelles et de documentation, très actifs mais insuffisam-

Pour combler son déficit d'exploita-Pour combler son déficit d'exploita-tion (de budget de l'année 1975-76 s'élève à 300 000 francs environ). l'ASF recommande à ses membres de participer à l'action « Le franc de la femme »; les centres de Thurgovie et de Zurich ont déjà montré l'exemple de cette solidarité.

L'INITIATIVE CONSTITUTIONNELLE

L'assemblée a discuté avec animation le projet d'initiative constitutionnelle (pour un article 4 bis de la Constitution) sur l'égalité de l'homme et de la femme. Un vote a donné 123 voix pour et 69 voix contre le lancement de cette initiative. Septante-neuf abs-tentions s'expliquent par le fait que des déléguées représentaient des associations divisées à ce sujet, ou n'ayant

ciations divisees a ce sujet, ou n'ayant pas encore pris position.

Au cours d'un débat, l'assemblée a insisté sur le fait que le sexe et l'état civil ne devraient pas être des critères de licenciement. Beaucoup de femmes célibataires, veuves, divorcées et même mariées sont des soutiens de famille. L'ASF invite les femmes qui ont du temps libéré soit par la réduction des heures de travail, soit par la rationalisation du travail ménager, à suivre des cours ou des stages leur permettant de mieux s'orienter,

B. W. et S. G.

INITIATIVE SUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

Mme Hulda Autenrieth, docteur en droit, explique dans un exposé fort bien construit et fourmillant de détails, pourquoi il faut, maintenant, introduire un nouvel article dans la Constitution. En effet, l'article 4 ne prévoit que l'égalité des Suisses devant la loi— et non pas entre eux—ce qui oblige le Tribunal fédéral à trancher contre les intérêts de la femme moderne lorsque l'usage régional me moderne lorsque l'usage régional le veut. Ainsi, il a fallu une initiative constitutionnelle pour introduire le suffrage féminin : l'article 4 ne suffi-sait pas.

Mme Autenrieth fait consciencieu-

Mme Autenrieth fait consciencieu-sement le tour des arguments « pour » et « contre ». Sur le fond, tout le monde est d'accord. L'opposition se dirige uniquement contre le moyen choisi : elle estime que par la révision de différentes lois — dont le droit de la famille. — bien des injustions conse de differences lois — de la famille — bien des injustices seront éliminées. Encore faut-il que les Chambres fédérales les votent, ce qui n'est pas du tout certain

L'initiative constitutionnelle est la seule voie ouverte au peuple sur le

plan fédéral. En utilisant ce moyen, les femmes font preuve de maturité politique. D'ailleurs, on a prévu une clause de retrait pour le cas où satis-faction serait donnée aux femmes par

un autre moyen. Les déléguées sont partagées. Les unes votent selon des ordres précis, d'autres s'abstiennent par manque de directives. La discussion n'apporte rien : elle reste à un niveau désolant. rien : elle reste à un niveau désolant.

On ne peut s'empêcher de penser à l'Assemblée extraordinaire de l'Alliance, en janvier 1919, où Hélène von Mülinen plaide avec passion, supplie les déléguées de donner au Comité les moyens d'appuyer une motion en faveur du vote des femmes... et obtient l'unanimité des voix.

Peut-être l'extrême longueur de l'expeut-être l'extrême longueur de l'extreme longueur de l'expeut-être l'extrême longueur de l'extreme longueur

Femme et récession

EXPOSÉ SUIVI D'UNE TABLE RONDE

M. Walter Rohr, haut dignitaire de l'OFIAMT introduisit le sujet par quelques considérations calmantes :

ques considérations calmantes:

Non, la situation n'a rien d'alarmant pour les Suisses. Fin avril, on enregistrait dans notre pays quelque 6000 chômeurs dont un millier de femmes. Certaines branches sont dûrement touchées (construction) mais d'autres, telle l'hôtellerie, embauchent. La l'égislation actuelle ne protège pas assez le marché du travail, mais on travaille dur à y remédier. Quant au chômage féminin, M. Rohr pense qu'il est normal de renvoyer l'épouse à ses casseroles lorsque le gain du mari suffit à faire vivre la famille.

La table ronde qui suivit cet exposé fut largement dominée par M. Friedrich (directeur d'un Office cantonal de placement) qui répéta avec insistance les propos de son prédécesseur. Il est surprenant de voir à quel point, des qu'il est question de chômage, le stéréotype de la femme-mère-de-petits-enjants-et-ange-un-foyer ressurgit éternellement. Il n'est jamais question: de la femme céli-

au-foyer ressurgit éternellement. Il n'est jamais question : de la femme céli-bataire, de la femme chef de famille parce que divorcée ou avec de vieux parents

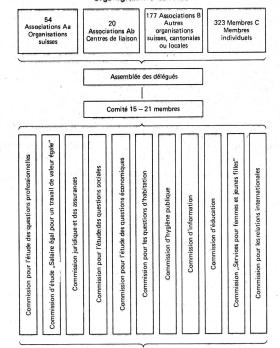
odaire, de la femme chef de famille parce que divorcer ou avec de vieux parents de charge.

On ne saurait trop le répéter à MM. Rohr et Friedrich: 21 % seulement des femmes suisses ont des enfants de moins de 16 ans à leur charge, 79 % des femmes suisses en train de tricoter ou de cueillir des champignons, c'est, un peu beaucoup, non?

Activités de l'ASF

Nous croyons utile de montrer à nouveau aux lectrices de « Femmes suisses » quelle est la structure de l'Alliance. Chaque commission a ses activités propres, et nous extrayons du rapport 1974, ne pouvant tout citer malheureusement, deux extraits de rapports de co

Organigramme de l'ASF



Secrétariat Winterthurerstrasse 60, 8006 Zürich 1 secrétaire générale



Commission d'hygiène publique

La Commission d'hygiène publique

La Commission d'hygiène publique a étudié le projet de loi sur l'alcood et le commerce de boissons distillées destinées à la consommation, ceci en relation avec la Commission pour l'étude des questions économiques.

Mais c'est le projet de loi sur la protection de l'environnement qui a retenu toute son attention, consciente que les problèmes de la protection de la nature et de la lutte contre la pollution doivent être mis au premier plan dans l'échelle des valeurs. Elle a rédigé la réponse au Conseil fédéral en insistant spécialement sur une mélleure la réponse au Conseil fédéral en insis-tant spécialement sur une meilleure information et éducation du public en général et des femmes en particulier. Elle a approuvé ce projet de loi dans son ensemble. En 1975, la Commission désire s'in-former sur les différents types de cen-tres de planning familial existant soit dans les villes, soit dans les campa-nes.

Commission pour les relations internationales

internationales

La Commission s'est réunie deux fois. Elle a notamment

répondu à l'enquête de la Commission « Relations internationales et Paix » du Conseil international des femmes (CIF) sur les mesures prises en Suisse (dégislation et conventions) pour lutter corre le terrorisme et la piraterie aérienne

préparé, en se basant sur les rapports des différentes commissions de l'ASF, le rapport de l'ASF au CIF sur ses activités correspondant aux objectifs du développement économique et social et sur ses efforts pour intégrer les femmes « dans la stratégie du développement » (résolution No 2 du congrès de Vienne)

ment» (résolution No 2 du congrès de Vienne) suivi, à travers Madame Vaucher, l'activité du Centre européen du CIF (CECIF)

pris connaissance du rapport de Madame Vaucher sur le séminaire organisé par le Conseil national des organise par le Consell liational des femmes libanaises et relatif à la situation juridique de la femme dans les pays arabes (en flaison avec l'Année internationale de la femme) pris connaissance du rapport de Madame Chervet sur la 13e « Ber-

liner Woche ».